

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 07 décembre 2009

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 07 décembre 2009 à la salle municipale, de 20h00 à 20h30.

Sont présents: Madame Sonia Gosselin
Messieurs André Normand
Réal Boissonneault
Yannick Trépanier
Yvon Martel

Est absent: Monsieur Claude Bourassa

La séance est ouverte à 20h00 par le maire Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

231-2009

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

232-2009

Adoption du procès-verbal du jeudi 09 novembre 2009.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 09 novembre 2009 est accepté tel que lu.

233-2009

Les Comptes.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

234-2009

Renouvellement de la cotisation de la COMBEQ 2010 pour Monsieur Yvon Pellerin et adhésion de Madame Marie-Pier Danis-Théberge.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise l'inspecteur municipal, Monsieur Yvon Pellerin, à renouveler son adhésion à la COMBEQ pour l'année 2010 au montant de 255,00 \$ plus les taxes applicables et autorise l'adhésion de l'adjointe de l'inspecteur, Madame Marie-Pier Danis-Théberge, au montant de 175,00 \$ plus les taxes applicables.

235-2009

Formation pour les nouveaux élus (première partie).

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise les frais de formation pour les nouveaux élus Messieurs Yannick Trépanier et Yvon Martel qui aura lieu à Saint-Samuel le 16 janvier 2010.

236-2009

Acceptation de l'entente intermunicipale avec le Service des loisirs de la Ville de Warwick pour l'année 2010.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer l'entente intermunicipale relativement aux loisirs et à la culture avec la Ville de Warwick pour l'année 2010.

237-2009

Achat d'une partie de terrain appartenant à la Municipalité par Madame Maryse Gagnon et Monsieur Marcel Larochelle, lot 614-11 Canton de Bulstrode.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a reçu une demande de Madame Maryse Gagnon et de Monsieur Marcel Larochelle pour l'achat d'une partie de terrain appartenant à la Municipalité, lot 614-11 Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE la bande de terrain, de 6,38 mètres par 45,34 mètres, est contigu à la propriété de Madame Maryse Gagnon et de Monsieur Marcel Larochelle;

ATTENDU QUE cette bande permettrait l'érection d'un bâtiment supplémentaire qui servirait d'atelier et d'entrepôt;

ATTENDU QUE la Municipalité désire garder cette portion de terrain afin de continuer à avoir accès sur la rue principale dans l'éventualité de la vente du terrain sur la rue du Parc (développement);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil refuse de vendre une partie du lot 614-11 Canton de Bulstrode à Madame Maryse Gagnon et à Monsieur Marcel Larochelle car la Municipalité tient à se garder la possibilité d'avoir accès à la rue principale.

238-2009

Demande à la CPTAQ de Madame France Therrien et de Monsieur Martin Perreault.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a reçu une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de Madame France Therrien et de Monsieur Martin Perreault;

ATTENDU QUE Madame France Therrien et Monsieur Martin Perreault sont propriétaires du lot 653-2 du Canton de Bulstrode, ayant une superficie de 1 200,15 mètres carrés;

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Godin est propriétaire des lots 653-P. et 653-1 du Canton de Bulstrode, ayant une superficie de 9,59 hectares;

ATTENDU QUE Madame France Therrien et Monsieur Martin Perreault désirent acheter de Monsieur Jacques Godin une partie du lot 653-P., soit un lopin de terre d'une superficie d'environ de 763,51 mètres carrés afin de pouvoir y installer leur propre puits;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska, aux plans d'urbanisme et à la règlementation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de Madame France Therrien et de Monsieur Martin Perreault concernant l'achat d'une partie du lot 653-P. du Canton de Bulstrode à Monsieur Jacques Godin pour avoir du terrain afin d'installer un puits.

239-2009

Renouvellement de l'entente avec la SPAAC.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer l'entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska, au montant d'environ 2 236,50 \$.

240-2009

Demande de contribution 2010 pour le transport adapté Roulis-Bus.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par André Normand que le Conseil accepte le budget de fonctionnement pour le transport adapté de Rouli-Bus. La contribution municipale pour l'année 2010 sera de 3 405,00 \$.

- 241-2009 Demande de contribution 2010 pour l'Association des loisirs des personnes handicapées.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise une contribution au montant de 200,00 \$ pour soutenir les activités de loisirs dédiées aux personnes handicapées du Centre-du-Québec;
- 242-2009 Demande de commandite pour l'École Cœur-Immaculé.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le versement d'un montant de 50,00 \$ à l'École Cœur-Immaculé en contribution pour le bingo de Noël des enfants de la maternelle.
- 243-2009 Demande salariale de Raymond Normand.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise la demande salariale de Monsieur Raymond Normand d'augmenter son taux horaire à 12,50 \$.
- 244-2009 Avis de motion pour le règlement numéro 298-2009 pour fixer le taux sur l'intermunicipalisation pour l'année 2010.
Le conseiller André Normand donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement no 298-2009 pour fixer le taux de la taxe sur l'intermunicipalisation pour l'année 2010.
- 245-2009 Avis de motion pour le règlement numéro 299-2009 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception.
Le conseiller Yannick Trépanier donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement no 298-2009 pour fixer le taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

233-2009, 234-2009, 235-2009, 240-2009, 241-2009, 242-2009.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 07^{ième} jour du mois de décembre deux mille neuf.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:

M.R.C. d'Arthabaska: Travaux d'entretien de cours d'eau municipal, Adoption du règlement numéro 246, Entrée en vigueur du règlement 245;
M.A.M.R.O.T: Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ;
M. Emploi et Solidarité Sociale: Prix Hommage bénévolat-Québec 2010;
M. Sécurité Publique: Contribution à la Sûreté du Québec 2010;
Député André Bellavance : Guignolée de Noël 2009;
BioLab: Horaire des fêtes;
Commission scolaire des Bois-Francs: Plan Triennal;
Carrières PCM (1994) inc.: Nouvelles listes de prix 2010;
CSSS d'Arthabaska : Rapport annuel 2008-2009;
F.Q.M.: Élections au conseil d'administration de la FQM;
Me Julie Bergeron, notaire: Servitude de passage;
MMQ: Ristourne MMQ;
Rouli-Bus: Demande de contribution 2010;
Semaine québécoise pour un avenir sans fumée: Campagne de sensibilisation;
SignoTech: Signalisation 9-1-1;
Société d'Histoire militaire Mauricienne: Remerciement;
Sogetel: Mot de Bienvenue;
SPAA: Entente 2010;
Ass. Fibromyalgie des Bois-Francs: Campagne de financement;
Sûreté du Québec: Nouvelles en bref, Agenda annuel de la Sûreté du Québec;
Ville de Warwick: Entente loisir pour 2010;
Offres de services: Les Services Hébert Ramonage, Équipements d'incendie Levasseur Inc., Centre Patronal de Santé et Sécurité du Travail du Québec (Formation 2010)
Revues: Le mensuel de Saint-Valère, Convergence, Point de Vue, Urba, L'Excellence, InfraStructure;

246-2009

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h30 par André normand que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 14 décembre 2009

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, convoquée par écrit et affichée aux endroits prévus, tenue lundi le 14 décembre 2009 à la salle municipale, de 20h00 à 20h10.

Sont présents: Madame Sonia Gosselin
 Messieurs André Normand
 Réal Boissonneault
 Yannick Trépanier
 Yvon Martel

Est absent: Monsieur Claude Bourassa

La séance est ouverte à 20h00 par le maire Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

247-2009

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que l'ordre du jour est adopté.

À SAVOIR :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires 2010;
4. Clôture de la séance.

248-2009

Adoption des prévisions budgétaires 2010.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2010 au montant de 1 239 501,00 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
02, RUE DU PARC
SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Revenus spécifiques:	Budget 2009	Budget 2010	% Budget
Enlèvement ordure, récupération	119 315,00	119 113,00	9,61
Intérêt de banque	5 000,00	2 000,00	0,16
Intérêt sur arréage de taxe	4 500,00	4 200,00	0,34
Droit mutation	12 000,00	12 000,00	0,97
Autres recettes de source locale	2 000,00	2 000,00	0,16
Autres recettes remboursement	4 000,00	3 000,00	0,24
Imposition droit (dérog. mineure)	1 000,00	1 200,00	0,10
Permis licence construction	2 000,00	1 200,00	0,10
Réseaux affaire sociale	5 600,00	6 000,00	0,48
Journal (publicité)	5 000,00	7 000,00	0,56
Subvention voirie	113 109,00	113 109,00	9,13
Subvention enlèvement neige	54 500,00	54 500,00	4,40
Transfert TVQ	14 000,00	18 600,00	1,50
Transfert bonification compensation	5 200,00		0,00
Location salle	1 500,00	1 500,00	0,12
Diversifications revenus & Terre publique	674,00	674,00	0,05
Subvention taxe d'accis	230 282,00		0,00
Rembourser capital intérêt (subv.)	52 632,00	18 912,00	1,53
Constat d'infraction (S.Q.)	6 000,00	7 000,00	0,56
Contribution Loisirs & Culture	5 000,00	5 000,00	0,40
Subvention voirie député	-----	-----	0,00
Subvention transfert conditionnel	-----	-----	0,00
Subvention compens. mat. Résid.	18 359,00	18 000,00	1,45
Appropriation du surplus	161 000,00	50 000,00	4,03
Péréquation	-----	20 600,00	1,66
Taxes:			
Sécurité publique	141 364,00	143 386,00	11,57
Voirie	109 950,00	111 523,00	9,00
Intermunicipalisation loisir	1 200,00	1 200,00	0,10
Règl. d'emprunt (centre munic.)	39 268,00	39 830,00	3,21
Revenus base sur taxes foncières	455 505,00	477 954,00	38,56
Total des revenus	1 569 958,00	1 239 501,00	100,000

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
02, RUE DU PARC
SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010
(suite)

DÉPENSES:	Budget 2009	Budget 2010	% Budget
-----------	-------------	-------------	----------

Administration générale:

Législation	36 610,00	37 633,00	3,04
Gestion financière et administrative	182 975,00	179 152,00	14,45
Évaluation	21 410,00	17 847,00	1,44
Greffé	7 401,00	-----	0,00

Transport:

Voirie municipale	271 726,00	280 645,00	22,64
Enlèvement de la neige	115 565,00	125 425,00	10,12
Éclairage des rues	7 700,00	8 000,00	0,65
Transport	4 577,00	5 405,00	0,44

Hygiène de milieu:

Enlèvement des ordures	139 669,00	129 354,00	10,44
------------------------	------------	------------	-------

Sécurité Publique:

Police	88 089,00	93 384,00	7,53
Incendie	154 988,00	122 746,00	9,90
Brigadière	4 664,00	4 970,00	0,40
Sécurité Civile (information)	-----	-----	0,00
Surveillance et entente SPAA	1 500,00	2 300,00	0,19

Fonds dépenses en immobilisation:

Voirie municipale	311 620,00	51 335,00	4,14
Informatique	1 000,00	1 000,00	0,08
Camion	50 000,00	-----	0,00
Loisirs	-----	-----	0,00
Frais de Financement:	-----	-----	0,00
Remb. intérêt (règlement d'emprunt)	82 231,00	51 505,00	4,16
Remb. Fonds roulement	-----	24 000,00	1,94

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

02, RUE DU PARC
SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 (suite)

	Budget 2009	Budget 2010	% Budget
DÉPENSES: (suite)			

Urbanisme, Loisirs & Culture:

Urbanisme	22 608,00	31 924,00	2,58
Bibliothèque	25 390,00	27 690,00	2,23
Loisirs	13 475,00	13 420,00	1,08
Parc	16 800,00	20 900,00	1,69
Culture	2 260,00	2 956,00	0,24
Salle municipale	7 700,00	7 910,00	0,64
Total des dépenses	1 569 958,00	1 239 501,00	100,00

249-2009

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h10 par André Normand que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras, secrétaire-trésorier
et directeur général

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 14 décembre 2009

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, convoquée par écrit et affichée aux endroits prévus, tenue lundi le 14 décembre 2009 à la salle municipale, de 20h15 à 20h20.

Sont présents: Madame Sonia Gosselin
Messieurs André Normand
Réal Boissonneault
Yannick Trépanier
Yvon Martel

Est absent: Monsieur Claude Bourassa

La séance est ouverte à 20h15 par le maire Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

250-2009

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté.

À SAVOIR :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. A) Adoption du taux d'intérêt du règlement d'emprunt 2010;
B) Autorisation pour l'emprunt par billet;
4. Clôture de la séance.

251-2009

Adoption du taux d'intérêt du règlement d'emprunt 2010.

Il est proposé par Sonia Gosselin, appuyé par Yvon Martel et résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Valère accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de Saint-Albert pour son emprunt de 274 100,00 \$ par **billet** en vertu du (des) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 250-2003, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

31 700 \$	3,61 %	22 décembre 2010
32 800 \$	3,61 %	22 décembre 2011
34 100 \$	3,61 %	22 décembre 2012
35 400 \$	3,61 %	22 décembre 2013
140 100 \$	3,61 %	22 décembre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QU'une demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut;

QUE le maire Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras sont autorisé à signer les documents.

Autorisation pour l'emprunt par billet.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 250-2003, la Municipalité de Saint-Valère souhaite emprunter par billet un montant total de 274 100,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère avait (aura), le 21 décembre 2009, un montant de 274 100,00 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 552 634,00 \$, pour une (des) période(s) de 5 et 10 ans, en vertu du (des) règlement(s) numéro(s) 250-2003;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand, appuyé par Yannick Trépanier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 274 100,00 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 250-2003 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 22 décembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1.	31 700 \$	22 décembre 2010
2.	32 800 \$	22 décembre 2011
3.	34 100 \$	22 décembre 2012
4.	35 400 \$	22 décembre 2013
5.	36 700 \$	22 décembre 2014
5.	103 400 \$ (à renouveler)	22 décembre 2014

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Valère émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 décembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) 250-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Saint-Valère emprunte les 274 100,00 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du (des) règlement(s) numéro(s) 250-2003.

253-2009

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h20 par Réal Boissonneault que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras, secrétaire-trésorier
et directeur général

